

## Groupe 2 : Elaboration et ou application du Cadre Légal des PFNL au niveau national

### Rappel des objectifs de l'Atelier

1- Présentation les résultats des études nationales sur le cadre légal régissant le secteur PFNL en Afrique centrale.

2- Elaboration des grandes lignes d'une stratégie sous régional des PFNL pour le développement d'un cadre légal approprié

Le groupe a travaillé sur les termes de référence qui prennent en compte les questions essentielles apparues lors des restitutions en plénière.

### Méthodologie utilisée

La méthodologie utilisée est la suivante :

- revue pour la compréhension du groupe des questions relevées lors de la plénière
- analyse des questions soulevées intéressant davantage le groupe 2 sur l'Elaboration et ou application du Cadre Légal des PFNL au niveau national.
- élaboration d'un tableau synthétique suivant le canevas proposé par le modérateur de l'atelier

Sur la base des objectifs de l'atelier, le Groupe 2 a retenu 4 objectifs spécifiques pour les PFNL devant être pris en compte par le cadre légal. Ceci pour répondre aux questions suivantes : « Pourquoi le cadre légal ? » et Pour qui ?»

Les objectifs spécifiques ainsi retenus sont :

- 1- La contribution à l'économie nationale,
- 2- L'amélioration du cadre et du niveau de vie des populations
- 3- La gestion durable des ressources naturelles
- 4- La Bonne Gouvernance

En fonction des objectifs spécifiques retenus, le Groupe a fait ressortir dans un tableau les Opportunités, les Blocages et les Propositions concrètes.

Tableau 3 : Propositions concrètes en fonction des objectifs spécifiques

<b>Objectifs spécifiques</b>	<b>Opportunités</b>	<b>Contraintes</b>	<b>Propositions concrètes</b>
1- Contribuer de façon significative à l'économie nationale	Existence des Codes, de la ressource et des marchés	Dualité des droits	Concilier le droit coutumier et écrit en positivant les règles traditionnelles et contribuer à la gestion durable des PFNL
	Nombre d'emplois générés dans le secteur	Vide juridique	Compléter les textes nationaux en prenant en compte les PFNL
		Caractère informel de l'exploitation	Faciliter et contrôler l'accès aux PFNL pour la commercialisation

<b>Objectifs spécifiques</b>	<b>Opportunités</b>	<b>Contraintes</b>	<b>Propositions concrètes</b>
2- Améliorer le cadre et le niveau de vie des populations	Dispositions légales sur le droit d'usage	Limitation du droit d'usage à l'autoconsommation	Prévoir un droit d'accès à but lucratif spécifique aux riverains en dehors des forêts communautaires
	Effectivité de l'exercice de ce droit par les populations	Difficultés d'accès aux ressources et aux marchés	Prévoir la rétrocession d'une quote-part des taxes aux communautés riveraines
		Insuffisance des connaissances qualitatives et quantitatives de la ressource	Encourager la création des regroupements professionnels
3- Gestion durable des ressources naturelles	Existence de Plans d'aménagement	Peu des forêts sous aménagement	Elaborer et ou appliquer les plans d'aménagement
	Connaissance traditionnelle de l'utilisation et de conservation de certains PFNL	Méconnaissance de la dynamique des ressources	Appliquer les législations en vigueur
			Définir et mettre en place une politique de recherche.
	Disponibilité de la démarche d'élaboration des PCI dans le cadre des PFNL	Confinement à la connaissance locale	Valoriser les connaissances locales
		Non achèvement de la mise en place des PCI	Adopter des systèmes de légalité dans les forêts sous aménagement
	Initiatives de domestication en cours	Absence des normes d'aménagement prenant en compte les PFNL	
Inexistence d'un cadre incitatif attractif		Mettre en place un cadre incitatif	
4- Bonne gouvernance	Engagement des Etats dans la « Déclaration de Yaoundé »	Absence de systèmes de traçabilité	Améliorer les conditions et les moyens de contrôle
	Processus AFLEGT		Rendre effective l'application des lois

Fait à Limbé, le 30 juin 2006

Le Groupe 2

Membres du groupe

Président : Nathalie NYARE ESSIMA  
 Rapporteur : Michel BONANNEE  
 Modérateur : Samuel MAKON  
 Membres : Dominique NSOSSO  
 Crisantos OBAMA  
 Robinson DJEUKAM  
 VUNDU Dia MASSAMBA  
 Marcellus CHE, WHINCONET  
 Yao KOFFI

### Groupe 3 : Cadre légal et développement économique

#### PLAN

Approche méthodologique utilisée

Blocage/Opportunités/Proposition

- Selon le produit
- Selon l'accès à la ressource/agrément
- Selon l'accès à la ressource/permis
- Selon la zone de production
- Selon la circulation des produits
- Selon les PFNL cultivés

Remarques

Produit

Blocage	Absence d'une terminologie commune dans toute la sous région pour désigner les produits forestiers non ligneux
Objectifs	Facilitation de l'exercice du commerce sous régional et international Facilitation de la communication au niveau sous régional et international Facilitation de la mise en oeuvre des conventions au niveau sous régional et international
Propositions	Adopter une terminologie commune Elaborer une codification harmonisée des produits prioritaires commercialisés dans la sous région

Accès à la ressource/agrément

Blocage	Application des mêmes textes sur les modalités d'obtention d'agrément sans distinction de la taille des opérateurs Délivrance centralisée d'agrément des PFNL
Objectifs	Aider les petits producteurs d'accéder facilement à la ressource Amélioration des revenus en milieu rural Renforcement de la sécurité alimentaire Une meilleure valorisation d'un grand nombre des PFNL demandées sur les marchés
Propositions	Mise en place d'un dispositif d'octroi d'agrément spécifique aux PFNL Décentralisation de l'obtention de l'agrément Le droit d'usage doit s'étendre à une commercialisation limitée par zone géographique et par volume sous le contrôle de l'administration forestière Classification des PFNL selon leur degré de menace Droit d'usage pour la subsistance assurée

#### Accès à la ressource/permis

Blocage	Contraintes financières et administrative dans la constitution des dossiers, le traitement et l'obtention des permis La durée limitée des permis
Objectifs	Meilleur contrôle de l'activité et augmentation des ressources fiscales Une meilleure valorisation d'un grand nombre des PFNL demandes sur les marchés Possibilité d'industrialisation des PFNL
Propositions	Alléger les procédures d'obtention et les durées de validité de permis sur le plan financier et administratif Adapter la durée des permis en fonction de la valeur économique et la durabilité de la ressource

#### Définition des zones de production

Blocage	Conflit d'intérêt entre plusieurs opérateurs Risques de surexploitation
Objectifs	Assurer la disponibilité et la durabilité des ressources
Propositions	Mise en place d'un mécanisme de suivi et évaluation des zones d'exploitation pour les PFNL menaces

#### Circulation des produits

Blocage	Tracasseries et parafiscalité Inexistence de documents de circulation harmonisés
Objectifs	Réduire les tracasseries Meilleure circulation des produits
Propositions	Harmonisation des documents administratifs permettant la circulation dans la sous région

#### PFNL cultivés

Blocage	Absence des textes spécifiques pour les PFNL cultivés Faible incitation de la domestication
Objectifs	Accroître les revenus au niveau national Réduire la pression sur les ressources naturelles
Propositions	Mise en place d'un certificat d'origine  Mise en place d'un système d'identification et de suivi (certificat d'origine)

#### Remarques

- La fiscalité directe n`a pas été ressortie comme élément prioritaire
- Harmoniser les taxes sans discrimination de la nationalité

#### Membres du groupe

Président : Lambert IMBALO

Rapporteur : Honore TABUNA

Modérateur : Sven Walter

Membres : Jude Niba Amado  
David Chick Forkam  
Joseph Ekati Ehoma  
Ashu Mfontem Ozong  
Jodeph Nkefor Poteh  
Vernina Ingram  
Clement Ndjonguem Tuma  
Jacques Koung  
Eloïsa Sales  
Nadège Nzoyem  
Constand Nkouna Abia  
Miranda Akongongol  
Elise Touko  
Jules André Ndouga  
Precillia Ngome Tata  
Hilaire Mukoïe Dandja  
Christine Odia Kalenda

## 6.7 Termes de référence de l'atelier

### Introduction

Les produits forestiers non ligneux (PFNL) sont encore très peu valorisés en Afrique Centrale (Cameroun, République Centrafricaine, République du Congo, République Démocratique du Congo, Guinée Équatoriale, Gabon). Cette sous valorisation se traduit par la dégradation irréversible des valeurs culturelles et par le manque de connaissances appropriées sur le rôle que jouent ces produits dans l'économie de ménage et la sécurité alimentaire dans la sous région. Par ailleurs, le cadre légal, règlementaire et institutionnel actuel rend difficile l'accès légal à ces ressources et empêche leur exploitation à grande échelle par les différentes couches sociales concernées. Force est de reconnaître cependant, que malgré tout, le secteur PFNL reste un des plus importants secteurs en milieu rural, dans lequel s'investissent de façon informelle plus de 90 % des populations pour assurer leur développement et essayer de sortir de l'enclos de la pauvreté. Les PFNL sont ainsi une source de revenus importante pour les populations en Afrique Centrale grâce au commerce des produits tels que *Gnetum africanum*, les rotins ou *Pausinystalia yohimbe* au niveau local, national, (sous-)régional et mondial. Mais la plupart des personnes impliquées dans le commerce de ces produits n'ont aucun titre légal pour ce faire et se trouvent, en conséquence, dans l'illégalité ou l'informalité.

L'analyse du secteur PFNL en Afrique Centrale, faite par différents partenaires au développement, souligne à chaque fois l'importance du cadre légal pour la gestion et l'utilisation durable des PFNL. C'est ce qui explique que le projet «Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion et l'utilisation durable des produits forestiers non ligneux » (GCP/RAF/398/GER) de la FAO ait commandité des études légales spécifiques au niveau national et sous-régional afin de mieux comprendre les contraintes juridiques existantes, qui risquent par ailleurs d'empêcher une gestion, une utilisation et une valorisation durable et efficace des PFNL. Ces études concernent notamment :

- Le cadre normatif et légal régissant l'utilisation des PFNL en Afrique Centrale ;
- La gestion des ressources naturelles fournissant des PFNL en Afrique Centrale ;
- Le contexte socio-économique de l'utilisation des PFNL en Afrique Centrale ;
- L'exportation des PFNL et des aliments traditionnels de l'Afrique Centrale sur les marchés régionaux et internationaux - état des lieux et stratégies de développement ;
- L'impact de l'exploitation du bois dans les concessions forestières sur la disponibilité des PFNL en Afrique Centrale ;
- L'état des connaissances sur la valeur nutritionnelle des produits forestiers non ligneux alimentaires de l'Afrique Centrale ;
- Les perspectives de la certification des PFNL en Afrique Centrale ; et
- Les cadres politiques et institutionnels régissant l'utilisation des PFNL en Afrique Centrale.

L'objectif global du projet GCP/RAF/398/GER est d'améliorer la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers l'utilisation durable des aliments forestiers des forêts denses de la zone humide et des arbres hors forêt. Les objectifs immédiats du projet sont :

- Le renforcement de la prise de conscience et la connaissance du rôle des PFNL pour la sécurité alimentaire ; et
- L'établissement des bases pour une intégration systématique d'informations sur les aliments forestiers dans les programmes et politiques pertinents.

Ces objectifs ne pourront être atteints que s'il y a une réelle appropriation par les pays d'Afrique centrale des résultats de ces différentes études. D'où l'idée d'organiser un Atelier sous-régional sur l'état des lieux des produits forestiers non ligneux en Afrique en insistant particulièrement sur le cadre légal et réglementaire régissant leur utilisation.

Dans le cadre du Plan de Convergence de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), ce projet contribue notamment à mettre en œuvre l'axe stratégique 1 concernant *Harmonisation des politiques forestières et fiscales*, l'axe stratégique 2 relative à la *Connaissance de la ressource* (activité 2.1 *Inventaire des ressources forestières*, sous-activité 2.1.2 *Etat des lieux de l'utilisation des PFNL*) et l'axe stratégique 5 concernant la *Valorisation durable des ressources forestières* (sous-activité 5.1.4 *Filière PFNL*).

Les co-organisateur de l'atelier (la COMIFAC, la Coopération allemande au développement - GTZ et l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture – FAO), espèrent que l'atelier contribuera à la discussion en cours sur la légalité de l'exploitation et le commerce des produits forestiers dans le cadre du processus AFLEG/FLEGT, (*African Forest Law Enforcement and Governance*) en mettant l'accent sur l'importance des PFNL pour la gestion durable des forêts tropicales.

L'atelier permettra ainsi aux participants de discuter et de valider les résultats des études réalisées par le projet et de mener une réflexion commune sur le développement d'un cadre légal plus approprié qui permette de promouvoir le secteur PFNL.

Il permettra d'autre part d'identifier des pistes de solution au niveau national et sous-régional pour mieux promouvoir le développement des filières et des marchés pour les PFNL de l'Afrique Centrale à travers un cadre légal approprié. Les résultats de cette réflexion alimenteront les débats sur la création des marchés sous-régionaux et les Accords de Partenariat Economique entre l'Union Européenne et l'Afrique Centrale.

Les discussions en plénière et en groupes de travail seront enrichies par un voyage d'étude dans les zones d'exploitation de *Prunus africana* dans les forêts du Mont Cameroun. *Prunus africana* est une plante médicinale, dont l'écorce est exploitée et exportée pour la production des médicaments contre les maladies de la prostate. Vu la menace (potentielle) de l'espèce, elle se trouve sur annexe 2 de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

### **Objectifs de l'atelier**

L'objectif général de l'atelier est de formuler des recommandations sur les possibilités de réajustement du cadre légal et réglementaire en vue de favoriser une gestion participative et durable des produits forestiers non ligneux pour le bien-être des populations rurales et pour une meilleure contribution de ces produits à l'économie des pays de la sous région.

Les objectifs spécifiques sont :

- Les résultats des études nationales sur le cadre légal régissant le secteur PFNL en Afrique Centrale, commanditées par le projet GCP/RAF/398/GER, sont discutés et validés.
- Les grandes lignes d'une stratégie sous-régionale pour le développement d'un cadre légal approprié favorisant le développement du secteur PFNL et l'intégration sous-régionale en Afrique Centrale sont développées.

## **Participants**

- Points Focaux du projet FAO GCP/RAF/398/GER (pays participants & COMIFAC)
- Consultants légaux nationaux du projet GCP/RAF/398/GER
- Représentants des co-organiseurs de l'atelier
- Représentants des acteurs concernés/secteur privé
- Représentants des organisations sous-régionales.



## 6.8 Compte rendu final de l'atelier

Du 28 juin au 01 juillet 2006 s'est tenu au Jardin Botanique de Limbé (Province du Sud-Ouest, Cameroun), l'atelier sous-régional sur le cadre légal et réglementaire régissant l'utilisation des produits forestiers non ligneux (PFNL) organisé par la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et la Coopération Allemande au Développement (GTZ).

L'atelier, présidé par le Secrétaire Exécutif Adjoint de la COMIFAC, M. Raymond Ndomba Ngoye, avait pour but de formuler des recommandations sur les possibilités de réajustement du cadre légal et réglementaire en vue de favoriser une gestion participative et durable des PFNL pour le bien être des populations rurales et pour une meilleure contribution de ces produits à l'économie des pays de la sous région.

Plus spécifiquement, il s'agissait de passer en revue et de valider les résultats des études nationales sur le cadre légal régissant le secteur PFNL en Afrique Centrale et de proposer les grandes lignes d'une stratégie sous-régionale pour le développement d'un cadre légal approprié favorisant le développement du secteur PFNL et l'intégration sous-régionale en Afrique Centrale.

L'atelier a réuni les Points Focaux représentant les Etats bénéficiaires du projet FAO/PFNL «Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion et l'utilisation durable des produits forestiers non ligneux » du Cameroun, de la République du Congo, de la Guinée Equatoriale, du Gabon, de la République Centrafricaine et de la République Démocratique du Congo. La rencontre a également regroupé des représentants du secteur privé et des organisations non gouvernementales de plusieurs pays, des institutions de recherche, des administrations locales, des consultants du projet FAO/PFNL et des partenaires au développement. La liste des participants est jointe en annexe.

La cérémonie d'ouverture a eu lieu le mercredi en fin de journée après la visite guidée du Jardin Botanique de Limbé. Après le mot de bienvenue du Délégué Départemental du Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF), la parole fut donnée à Mme Atanga, Chargée de Programme de la FAO, qui a prononcé une allocution centrée sur l'intérêt des PFNL dans la lutte contre la pauvreté et le développement socio-économique des populations de l'Afrique Centrale, rappelant également l'implication de la FAO à travers plusieurs projets d'intérêt régional depuis 2001. L'allocution du représentant de la GTZ, M. Falkenberg, a réitéré tout l'intérêt que l'Allemagne, à travers le bureau franco-allemand d'appui à la COMIFAC, porte à l'amélioration du cadre légal comme moyen de développement socio-économique des PFNL. Il a notamment souligné l'importance du Plan de Convergence de la COMIFAC pour orienter les actions des Etats membres et des partenaires publics et privés en matière de gestion durable des ressources naturelles et de lutte contre la pauvreté.

Le discours d'ouverture du Secrétaire Exécutif Adjoint de la COMIFAC a été l'occasion de remercier les participants et les organisateurs pour cet atelier qui devrait faire avancer la problématique de l'harmonisation des politiques forestières sous-régionales dans leur dimension spécifique concernant les PFNL. Il a souligné l'importance que la COMIFAC attache à l'amélioration du cadre légal et réglementaire des PFNL dans la perspective du développement des filières économiques, de la lutte contre la pauvreté au niveau des populations les plus vulnérables, de l'application et de l'harmonisation des textes et de la promotion de la gestion durable des ressources naturelles.

L'atelier sous-régional de Limbé fait suite à l'atelier sous-régional sur l'évaluation de l'état d'avancement du projet FAO/PFNL qui s'est tenu à Kribi du 25 au 27 juin 2006. Pendant cet atelier qui regroupait les Points Focaux nationaux et plusieurs partenaires institutionnels, les

études commanditées par le projet pour faire l'état des lieux des PFNL en Afrique Centrale ont été présentées par les consultants et les institutions qui les ont conduites. Il s'agissait notamment des travaux suivants :

- La gestion et l'exploitation des PFNL en Afrique Centrale ;
- L'utilisation et la commercialisation locale et nationale des PFNL;
- Le commerce international et régional des PFNL alimentaires de l'Afrique Centrale ;
- Le cadre légal régissant la gestion, l'utilisation et le commerce des PFNL en Afrique Centrale;
- Le cadre politique et institutionnel régissant l'utilisation des PFNL en Afrique Centrale ;
- L'impact de l'exploitation forestière sur la disponibilité des PFNL dans le Bassin du Congo;
- Les perspectives de la certification des PFNL en Afrique Centrale.

Par ailleurs, chaque Point Focal du projet FAO/PFNL en Afrique Centrale a présenté un état des lieux des PFNL dans son pays.

Les débats sur l'état des lieux du secteur PFNL en Afrique Centrale axés sur les aspects de gestion durable, d'exploitation, de commercialisation, de certification et du cadre politique et institutionnel de ces produits ont permis de constater qu'un des soucis majeurs de l'ensemble des acteurs est l'amélioration nécessaire du cadre légal et réglementaire, tant au niveau sous-régional qu'au niveau des Etats membres de la COMIFAC.

Les exposés de la deuxième journée de l'atelier de Limbé, devant un auditoire élargi, ont ainsi permis de présenter tous les travaux réalisés par les consultants du projet FAO/PFNL sur l'analyse du cadre légal dans chacun des six Etats membres représentés. A chaque fois que possible, la parole était donnée ensuite à un représentant du secteur privé national pour apporter un regard issu des réalités du terrain, permettant alors d'éclairer la compréhension du cadre légal sous l'angle de vue des ceux qui vivent de ces produits.

Les discussions engagées à la suite des présentations ont donné lieu à des échanges souvent vifs mettant en évidence les divergences de vues et d'intérêts entre les acteurs présents. Les questions soulevées lors des débats en plénière ont été regroupées en trois grandes thématiques pour servir de base de discussion pour les groupes de travail de la troisième journée :

- Groupe 1 : Stratégie PFNL de la COMIFAC ;
- Groupe 2 : Elaboration et application du cadre légal ;
- Groupe 3 : Développement économique des PFNL en Afrique Centrale.

La plénière s'est entendue sur le fait que les recommandations de l'atelier devaient d'être claires, concrètes et rapidement utilisables par les décideurs politiques et institutionnels au sein de la COMIFAC. Il a été convenu que la question des PFNL pourrait être introduite à l'ordre du jour du prochain Conseil des Ministres de la COMIFAC qui se tiendra en République de Guinée Equatoriale en septembre 2006 et que les recommandations de l'atelier seront alors soumises à leur appréciation pour adoption.

Les groupes de travail ont été constitués au début de la troisième journée selon les thématiques mentionnées ci-dessus et ont présenté leurs résultats en plénière en début d'après-midi pour discussion et validation. Après discussions et amendements, la plénière a validé les propositions des groupes.

## **1. Recommandations de l'atelier concernant la stratégie de la COMIFAC en matière de PFNL**

- 1.1 En ce qui concerne la libre circulation des PFNL et le droit d'établissement :
  - Organiser des ateliers sous régionaux (regroupant COMIFAC, CEEAC, CEMAC, opérateurs économiques, peuples autochtones, chercheurs, autorités, etc.) en vue de la formulation d'une approche commune sous-régionale en matière de commercialisation et échange des PFNL sous la responsabilité de la COMIFAC.
- 1.2 En ce qui concerne l'absence de la typologie et la nomenclature communes des PFNL :
  - Faire l'inventaire des PFNL majeurs faisant l'objet d'échanges et commerce dans la sous-région et établir des fiches techniques pour chaque produit de manière participative ;
  - Mettre en place une nomenclature sous-régionale des PFNL.
- 1.3 En ce qui concerne la faible visibilité du secteur des PFNL :
  - Diligenter un audit économique et fiscal du secteur des PFNL au niveau sous-régional afin d'améliorer le cadre réglementaire et fiscal et la visibilité économique du secteur.
- 1.4 En ce qui concerne le partage des bénéfices:
  - Poursuivre les démarches en vue de l'élaboration des approches communes dans la sous-région dans le cadre de la convention sur la biodiversité (CBD) (qui prend en compte l'aspect « avantage et partage des bénéfices »).
- 1.5 En ce qui concerne le processus d'harmonisation des politiques en cours :
  - Définir des recommandations spécifiques pour le secteur PFNL dans le cadre du projet FAO/PFNL relatif à l'axe stratégique 1 « Harmonisation des politiques forestières et fiscales ».
- 1.6 En ce qui concerne les institutions de recherche :
  - Mettre en place une plate forme sous-régionale sur la recherche forestière relative aux PFNL.
- 1.7 En ce qui concerne l'implication des partenaires :
  - Que la COMIFAC mobilise davantage des partenaires en vue d'appuyer les actions en direction de la promotion du secteur PFNL.
- 1.8 Concernant l'amélioration de la gouvernance des PFNL :
  - Que la COMIFAC analyse la possibilité d'inclure les PFNL dans le domaine d'intervention des processus AFLEG/FLEGT.
- 1.9 En ce qui concerne les statistiques:
  - Que la COMIFAC publie périodiquement les statistiques du secteur et inclut éventuellement le volet PFNL dans le rapport sur l'état des forêts dans le Bassin du Congo.
- 1.10 En ce qui concerne l'implication des communautés de base :
  - Que sous l'impulsion de la COMIFAC, les points focaux nationaux que sont les Ministres en charge des forêts sensibilisent les autorités locales transfrontalières en vue d'une gestion durable des PFNL et d'une maîtrise du commerce dans les zones frontalières des pays de la sous région.

## **2. Recommandations de l'atelier concernant l'élaboration et l'application du cadre légal des PFNL**

- 2.1 En ce qui concerne la contribution des PFNL à l'économie nationale :
  - Concilier le droit coutumier et écrit en positivant les règles traditionnelles afin de promouvoir la gestion durable des PFNL ;
  - Compléter les textes réglementaires au niveau national en prenant en compte les PFNL ;
  - Faciliter et contrôler l'accès aux PFNL pour assurer un commerce durable et équitable.

- 2.2 En ce qui concerne l'amélioration du cadre et du niveau de vie des populations :
  - Prévoir un droit d'accès à but lucratif spécifique aux riverains en dehors des forêts communautaires ;
  - Prévoir la rétrocession d'une quote-part des taxes aux communautés riveraines ;
  - Encourager la création des regroupements professionnels ;
  - Mettre à la disposition des opérateurs économiques nationaux les données d'inventaire.
- 2.3 En ce qui concerne la gestion durable des ressources naturelles, y compris les PFNL :
  - Elaborer et/ou appliquer les plans d'aménagement ;
  - Appliquer les législations en vigueur ;
  - Définir et mettre en place une politique de recherche appropriée ;
  - Valoriser les connaissances locales ;
  - Adopter des systèmes de légalité dans les forêts sous aménagement ;
  - Mettre en place un cadre incitatif.
- 2.4 En ce qui concerne la bonne gouvernance :
  - Améliorer les conditions et les moyens de contrôle ;
  - Rendre effective l'application des lois.

### **3. Recommandations de l'atelier en matière de développement économique des PFNL en Afrique Centrale**

- 3.1 En ce qui concerne les produits :
  - Adopter une terminologie commune ;
  - Elaborer une codification harmonisée des produits prioritaires commercialisés dans la sous-région.
- 3.2 En ce qui concerne l'accès à la ressource et la délivrance des agréments :
  - Mettre en place un dispositif d'octroi d'agrément spécifique pour les PFNL ;
  - Décentraliser l'obtention de l'agrément ;
  - Etendre le droit d'usage à une commercialisation limitée par zone géographique et par volume spécifique sous le contrôle de l'administration forestière ;
  - Classer les PFNL selon leur degré de menace environnemental ;
  - Assurer le droit d'usage pour la subsistance.
- 3.3 En ce qui concerne l'accès à la ressource et la délivrance des permis :
  - Alléger les procédures d'obtention et les durées de validité de permis sur le plan financier et administratif ;
  - Adapter la durée des permis en fonction de la valeur économique et la durabilité de la ressource.
- 3.4 En ce qui concerne la définition des zones de production :
  - Mettre en place un mécanisme de suivi et d'évaluation des zones d'exploitation pour les PFNL menacés.
- 3.5 En ce qui concerne la circulation des produits :
  - Harmoniser les documents administratifs permettant la circulation dans la sous région.
- 3.6 En ce qui concerne les PFNL cultivés :
  - Mettre en place un certificat d'origine et un système d'identification et de suivi approprié.

Suite aux discussions en groupe de travail et en plénière, les participants ont été invités lors de la quatrième journée de l'atelier de participer à un voyage d'étude consacré à l'analyse de la gestion et de la commercialisation de *Prunus africana*, une plante médicinale commercialisée au niveau international et disponible dans la région du Mont Cameroun (Buea).

Les participants tiennent à remercier tout particulièrement le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, la FAO et la GTZ pour cet atelier sous-régional permettant de faire avancer le concept de développement des PFNL en Afrique Centrale tant dans sa dimension économique et sociale que dans sa dimension environnementale.

Par ailleurs, les participants remercient chaleureusement le Cameroun pour la qualité de l'accueil qui leur a été réservé à Limbé dans un cadre particulièrement adapté et agréable pour des concertations de qualité. Ils prient les représentants du MINFOF et de la COMIFAC de se faire leur porte parole auprès des autorités nationales pour transmettre tous leurs remerciements.

Fait à Limbé le vendredi 30 juin 2006

Les participants

## 6.9 Compte rendu de la visite guidée du Jardin Botanique de Limbé

### Introduction

Dans la soirée du 28 juin 2006 a eu lieu la visite guidée au jardin Botanique de Limbé (Province du Sud-Ouest, Cameroun). Celle-ci rentre dans les activités programmées pendant l'atelier sous-régional sur le cadre légal et réglementaire régissant l'utilisation des produits forestiers non ligneux, tenu sur le même site du 28 juin au 01 juillet 2006.

Les participants ont été accueillis par M. Godwin Tanda, chargé de l'éducation environnementale. Après le mot introductif de M Sven Walter, Conseiller Technique FAO et Coordonnateur Régional du projet GCP/RAF/3968/GER, il a brièvement présenté sa méthodologie qui comportait deux points essentiels : l'historique du Jardin Botanique de Limbé (LGB) et la visite guidée proprement dite.

### Historique du Jardin Botanique de Limbé

C'est en 1892 qu'a été créé le LGB avec une superficie de 150 ha par les Allemands. Leur objectif était d'introduire au Cameroun les plantes médicinales et économiques (cacao, thé, café, palmier, hévéa etc.) à travers la mise en place des pépinières, l'acclimation de certains végétaux et la formation de jeunes techniciens. C'est ainsi que les tous premiers forestiers et agriculteurs camerounais y avaient été formés. Malheureusement, ces allemands ne pourront achever l'œuvre commencée, car ils abandonneront le site suite à leur défaite enregistrée pendant la première guerre mondiale. Remis aux mains des indigènes, le jardin verra sa superficie réduite à 48 ha à cause de nombreuses plantations et des constructions établies.

En 1963 peu après l'indépendance du Cameroun, la visite d'un canadien au pays et intéressé par le site a permis d'établir un parc zoologique, développé plus tard par le gouvernement britannique en 1988. Ce n'est qu'à partir de 1994 que le LGB fut restructuré. Actuellement la Réserve occupe la partie Ouest et une Collection de plantes la zone Est. Ses activités sont concentrés sur trois objectifs principaux : la conservation, la recherche, l'éducation environnementale et le tourisme.

### Visite guidée

Après l'exploration de l'artisanat avec sa salle d'exposition, les participants ont découvert au cours de leur trajet :

- *Les PFNL importants pour l'alimentation* : Le zylopia qui est une épice locale, utilisée au Cameroun pour la préparation de la sauce jaune ; l'andock ; le poivre de Guinée dont le fruit est une épice et les feuilles soignent les règles douloureuses; Afrotyrax qui est une épice locale ; l'okok ou Eru ; bitter cola qui est un aphrodisiaque, donne une bonne saveur au vin de palme, facilite la digestion et soigne le mal d'estomac;
- *Les PFNL importants en médecine et pharmacopée traditionnelle* : *Alstonia bonéi* ; Iboga dont sa substance l'ibogaïne concentrée dans les racines est utilisée comme anesthésie à faible concentration, la plante sert aussi dans les rites traditionnelles ; Voacanga, Yohimbé ; Quinquina ; Pygeum ;
- *Les PFNL importants pour l'artisanat* : le rotin ;
- *Les plantes économiques* : le cotonnier ; un champ d'exposition du thé ; le café robusta caractérisé par ses larges feuilles et arabica avec ses petites feuilles ; cacao ;
- *La fleur dotée des trois couleurs du drapeau camerounais* ;
- *Les espèces endémiques* ;
- *Les toutes premières tiges de bananier* ;
- *L'amphithéâtre du LBG* ;
- *Le monument servant de cimetière de certaines personnes décédées pendant la première guerre mondiale* ;

- *Les plantes anciennes* tel que le Cycas consommable par les dinosaures et vieille de 800 ans

Les participants, au cours de cette visite, se sont rendus compte, une fois de plus de l'importance des PFNL pour la population et la nécessité de les gérer durablement pour les utilisations actuelles et futures.

## **6.10 Compte rendu du voyage d'étude sur la gestion et commerce du *Prunus africana* effectué dans la région du Mont Cameroun**

### **Introduction**

Dans la journée du samedi 01 juillet 2006 s'est effectué un voyage d'étude organisé par la GTZ, consacré à l'analyse de la gestion et de la commercialisation de *Prunus africana*, une plante médicinale commercialisée au niveau international et disponible dans la région du Mont Cameroun à Buea, chef lieu de la province du Sud-Ouest. Ce voyage rentre dans les activités programmées pendant l'atelier sous-régional sur le cadre légal et réglementaire régissant l'utilisation des produits forestiers non ligneux, tenu à Limbé du 28 juin au 01 juillet 2006.

Dans la matinée, après la démonstration des techniques de régénération du *Gnetum spp* au Jardin Botanique de Limbé par M. Joseph Nkefor Poteh, Chercheur et Délégué Départemental du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MINEP) à Mamfé, les participants ont été invités à :

- Visiter une ancienne plantation de *Prunus africana* à Moliwe installée par la *Cameroon Development Cooperation* (CDC) ;
- Suivre une présentation des activités de la GTZ à Buea par Mambo Okenye de la Coopération Allemande au Développement/Programme de gestion Durable des Ressources Naturelles (GTZ/PGDRN) ;
- Rencontrer MOCAP et ses récolteurs de Prunus dans le village Bokwoango ;
- Visiter la ville de Buea et ses environs aussi le village Bova II abritant une plantation agroforestière avec *Prunus africana* comme culture principale ;
- Tenir une réunion d'évaluation des deux ateliers sous-régionaux ; et
- Visiter les plantations de thé.

### **Visite de la plantation de *Prunus africana* à Moliwe**

Cette visite a permis aux participants de se rendre compte que l'année 1990 a été marquée par une forte demande des écorces de *Prunus africana*. Afin de satisfaire la demande tout en réduisant la pression faite sur la ressource récoltée uniquement en milieu naturel, le Jardin Botanique de Limbé, la société Plantecam et la CDC se sont joints pour domestiquer la plante. La CDC avait fourni 09 ha de terrain et la main d'œuvre, les pépinières de *Prunus* furent installées au LBG et à Plantecam, plus tard en 1995, une plantation de cette plante sera mise sur pied à Moliwe.

Dix ans après, l'observation générale montre que la croissance est moyenne, mais la plupart des plantes sont attaquées par les maladies, les champignons, les insectes élevant ainsi leur taux de mortalité. Plusieurs facteurs ont contribué à leur mauvais état parmi lesquels :

- Le manque d'entretien et de suivi;
- Une altitude inadéquate 300-400 m au lieu de 800-2000m favorable au *Prunus*.

En définitive l'expérience a été positive dans la mesure où actuellement, la population locale se lance dans la culture du *Prunus*. D'autant plus que ses écorces bouillies avec du sel gemme soigne le paludisme, le mal d'estomac, le mal de poitrine etc.

### **Les activités de la GTZ à Buea**

La GTZ, partenaire au développement, fut installée au Sud-Ouest dès les années 1990. Après avoir travaillé dans le parc national de Korup en 1992, elle commence ses activités à Buea en 1994 avec la notion de gestion participative comme thème central. Ensemble avec les populations locales, elle va participer à la protection et la conservation de diverses espèces de gorilles.



Actuellement, la GTZ œuvre pour la gestion des aires protégées. Depuis 2002, elle appuie le gouvernement camerounais dans la mise en œuvre du programme sectoriel forêt et environnement (PSFE). Elle éduque les communautés villageoises à gérer durablement leurs ressources forestières, à protéger les éléphants encore présents dans la région du Mont Cameroun, à développer l'écotourisme. Par ailleurs, elle compte élaborer le processus de gestion des ressources transfrontalières dans les limites Cameroun/Nigeria.

### **Rencontre entre MOCAP et ses récolteurs de Prunus**

Après l'accueil chaleureux réservé aux participants par le groupe de danse Ligombi du village Bokwoango, M Ekati responsable de MOCAP présente sa structure comme étant un GIC qui œuvre pour la gestion durable et la conservation de l'écosystème montagneux abritant le *Prunus africana* en vue d'améliorer les conditions de vie des populations vivant dans la région du Mont Cameroun. La réduction de la pauvreté des communautés locales est l'un de ses objectifs spécifiques. Elle est possible grâce aux revenus tirés de l'exploitation des écorces de l'arbre. Celles-ci achetées localement à 180 FCFA/kg, sont revendues à la société CEXPRO SARL basée à Douala à raison de 260 FCFA/kg.

Pendant la redistribution des fonds aux récolteurs formés avant d'être recrutés par le GIC, 40 FCFA sont prélevés par kg afin d'être versés dans la caisse de développement communautaire. Ainsi en 2005, un montant de 400 000 FCFA/village avait été distribué par MOCAP pour des réalisations concrètes et participatives. Le braconnage est l'un des problèmes rencontrés régulièrement par le GIC. La gestion de la ressource est assurée par une rotation rigoureuse par village et un appui permanent de la GTZ

### **Réunion d'évaluation des deux ateliers sous-régionaux**

Cette réunion s'est tenue après la visite de la ville de Buea et ses environs y compris le village Bova II abritant une plantation agroforestière avec *Prunus africana* comme culture principale.

Pendant cette assise qui avait sa raison d'être, les participants ont eu l'occasion de s'exprimer librement en critiquant les côtés faibles des deux ateliers et en encourageant leurs points forts, y compris :

- Un excédent de présentations pour la plupart de longue durée ;
- Des discussions inversement proportionnelles au temps ;
- Un perdiem de montant limité et tardivement payé ;
- Une absence d'explication du paiement des charges liées à l'hébergement et la nutrition des participants ;
- Le genre féminin faiblement représenté ;
- L'absence d'une équipe d'accueil des participants au niveau des aéroports du Cameroun ;
- Une fixation aléatoire du nombre de participants par pays ;
- Une bonne organisation des ateliers par plusieurs partenaires (COMIFAC, GTZ et FAO) ;
- L'organisation d'une visite guidée du Jardin Botanique de Limbé et d'un voyage d'étude sur la gestion et commerce du *Prunus africana* intéressant. Ces deux activités ont permis aux participants d'acquérir des connaissances sur l'importance des PFNL en général, la domestication du Gnetum et du *Prunus* en particulier ;
- Le choix approprié des localités abritant les ateliers (Kribi, Limbé) et les sites des voyages d'étude (Limbé, Buea). Les participants ont eu l'opportunité de découvrir une bonne partie du Cameroun ;
- La bonne diversité des participants. Certains acteurs pourtant d'un même pays (RDC) ont eu l'occasion de se connaître.

Pendant la discussion, les participants d'origine diverse :

- ont promis de transmettre fidèlement les résultats des ateliers en attendant leurs rapports finals ;
- souhaitent un suivi par le projet des activités sur les PFNL menées par les pays de la COMIFAC concernés ;
- invitent les bailleurs de fonds à appuyer le projet compte tenu de l'ampleur des activités ;
- souhaitent la mise sur pied d'une organisation internationale valorisant les PFNL ainsi que leur nomenclature;
- s'interrogent sur comment travailler à l'échelle sous-régionale en tenant compte des besoins de chaque pays ?
- présente le besoin de voir émerger une organisation internationale qui valoriserait suffisamment les PFNL ;
- expriment le besoin de l'harmonisation des politiques en matière de gestion des PFNL ; et
- souhaitent le développement d'un lobbying devant inciter la prise en compte des PFNL pendant le prochain Conseil des Ministres en charge des Forêts et/ou Environnement au sein de la COMIFAC prévu à Malabo en septembre prochain.

En conclusion, les deux ateliers ont permis aux uns et aux autres de s'imprégner d'une meilleure visibilité du projet FAO/PFNL, aussi de vivre des moments inoubliables.